

CELLULE D'ANALYSE EUROPÉENNE

PROPOSITION DE RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

CONCERNANT LES EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX
COM (2011) 245 (INTRODUITE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE LE 5 MAI 2011)

APERÇU

Document	proposition de règlement; texte destiné à un processus législatif
Domaine	environnement, art. 192, § 1, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE); politiques commerciale commune, art. 207 TFUE

La proposition de règlement précitée a été transmise par la Commission européenne aux parlements nationaux, conformément au protocole (n° 2) annexé au Traité de Lisbonne¹, pour leur permettre d'exercer leur contrôle préventif de **subsidiarité** dans le délai de 8 semaines (date limite: 1^{er} juillet 2011).

SYNTHÈSE

La proposition vise à modifier le Règlement (CE) n° 689/2008 du 17 juin 2008 concernant les exportations et les importations de produits chimiques dangereux. Celui-ci met en œuvre la convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause procédure (*Prior Informed Consent*) applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.

C'est sur la base des informations prévues par cette procédure que les pays décident d'autoriser ou non l'importation des produits chimiques dangereux.

La proposition vise à adapter le règlement de manière à tenir compte d'autres textes, préciser une série d'éléments et transférer certaines tâches à l'Agence européenne des produits chimiques.

AVIS DE LA CELLULE D'ANALYSE EUROPÉENNE

Les parties prenantes ont été informées des adaptations envisagées (*legislative recast/refonte législative*), et les ont soutenues. Un avis de subsidiarité ne nous semble pas pertinent.

¹ Protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité

EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter le document via le lien ci-dessous:

➤ <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st09/st09896.fr11.pdf>

Rédaction: Laurent Pottier; 17.05.2011